

DÉPARTEMENT : HAUTE-GARONNE

DESIGNATION DU SYNDICAT MIXTE :

ARRONDISSEMENT

Toulouse

PETR PAYS TOLOSAN

Effectif légal du Syndicat Mixte 47

Nombre de membres en exercice 47

Nombre de membres Présent 46

Date de convocation 14/05/2026

Élection
des
membres
du
Bureau
du
Syndicat
Mixte

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE

L'an deux mille vingt-six, le 18 du mois de mai à 18 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT) renvoyant aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints des communes de moins de 1000 habitants telles que prévues par les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT (CE 3 juin 2009 – Communauté d'agglomération du Drouais) et de l'article L.5211-8 du CGCT, s'est réuni le conseil syndical du PETR PAYS TOLOSAN.

Étaient présents les délégués suivants (indiquer les noms, prénoms des membres présents ainsi que l'indication de la collectivité qu'il représente ¹ :

<i>Communauté de communes des Coteaux du Girou :</i>	<i>Communauté de communes des Coteaux Bellevue :</i>	<i>Communauté de communes du Frontonnais</i>	<i>Communauté de communes des Hauts Tolosans</i>	<i>Communauté de Communes de Val'Aïgo</i>
Maryse AUGER	Patrick CATALA	Dante BRUN	Nicolas ALARCON	Thierry ASTRUC
Éric BRESSAND	Raphaël CAZADE	Fanny BUSSIERE	Chantal AYGAT	Jean-Michel JILIBERT
Daniel CALAS	Florian CROUZAT	Virginie CLAVEL ALBAR	Jean-Claude ESPIE	Cédric MAUREL
Sandrine MANSON	Julie DE GRANDIDIER	Jean-Michel FOUGERAY	Marie-Luce FOURCADE	Nathalie RAYNAUD
Blandine MENARD	Charles de LASSUS SAINT-GENIES	Janine GIBERT	Patrice LAGORCE	Caroline VILLA
Véronique MILLET	Michel DECIMA	Alain HINAUX	Gilles MARTIN	Katia GUERRERO
Renaud MONTAGNON	Jean-Philippe LE PAGE	Damien LECORRE	Marie-France URBAN	Serge MOULET
Léandre ROUMAGNAC	Jeanne METAIS	Matthieu SPITERI	Michel XILLO	
Philippe SEILLES (départ à 20h)	Sandrine PENAVAIRE	Michèle BEGUE	Pascal HANRY	
Sylvain MARTINI (à partir de 20h)		Sabine D'ARGOUBET	Fabrice MARTINEZ	

Absents ² : /Procurations:³François CODINE à Marie-Luce
FOURCADEThierry ASTRUC à 19h30 après
6°VP à Caroline VILLA

Présents suppléants sans droit de vote :

Merryl PRADEL	Marc COPPEE	Martine DI GIACOMO
	Marc DE GRANDIDIER	Pierre JEANJEAN
	Geoffroy de LASSUS SAINT-GENIES	Didier MAMPRIN
	Anne-Sophie GEORGES	Marion PLAGES VERT
	Valérie NEVEU	
	Stéphanie RISSE	

1 : En deçà de soixante-dix présents, il convient d'annexer une liste de présence au procès-verbal avec l'indication, pour chaque élu, de la commune ou du groupement qu'ils représentent.

2 Ne devront figurer dans la liste des absents que les conseillers communautaires (**les suppléants ne doivent pas être mentionnés**)

3 Indiquer les noms et prénoms des élus concernés

1. Installation des membres de l'assemblée délibérante⁴

La séance a été ouverte sous la présidence Patrice LAGORCE, qui a déclaré les (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mr MONTAGNON Renaud a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le Conseil (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du Président

A) Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Conseil syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des délégués, a dénombré les membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie⁵.

Il a ensuite invité le conseil syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux syndicats mixtes, par renvoi de l'article L.5211-2 du même code, le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

B) Constitution du bureau de Vote

Le conseil syndical a désigné deux assesseurs (au moins) :

MÉTAIS Jeanne
DE GRANDIÈRE Anne

C) Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque membre conseil syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le Syndicat. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau de vote en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau de vote et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 46
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 43
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrice LAGORCE	43	Quarante trois

⁴ Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection des membres du bureau a lieu en cours de mandature.

⁵ Majorité des membres en exercice.

Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

D) Proclamation de l'élection du Président

Patrice LAGORCE

a été proclamé(e) président et a été immédiatement installé(e).

⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.



3. Élection des Vice-Présidents

Sous la présidence de élu(e) Président (ou son re CGCT), le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que ces derniers sont élus selon les mêmes modalités que le Président (CE 3 juin 2009 – Communauté d'agglomération du Drouais).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau du syndicat mixte est composé du président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par le conseil syndical sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du conseil syndical, soit 10 Vice-Présidents, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents.

Toutefois, si l'application de la règle des 20 % conduit à fixer à moins de 4 le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à 4.

Le conseil syndical peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des dispositions précitées, sans pouvoir toutefois excéder 30 % de son propre effectif et le nombre de 15 (ou de 20, s'il s'agit d'une métropole).

Au vu de ces éléments, le conseil a fixé à 10 le nombre des Vice-présidents. ⁸

Le nombre des autres membres du bureau est, quant à lui, fixé à 0

Élection du premier Vice-Présidents

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **46**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] **46**
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Virginie CLAVEL	46	Quarante six.

Résultats du deuxième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

⁸ Une délibération ouvrant les postes de Vice-présidents et les postes des « autres membres » du Bureau doit également être prise par le conseil ou comité et transmise au contrôle de légalité.

⁹ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

**Résultats du troisième tour de scrutin** ¹⁰

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du premier Vice-Président

Virginie CLAVEL a été proclamé(e) premier Vice-Président et immédiatement installé(e).



Élection du second Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 46
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 42
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mr Cédric MAUREL	42	Quarante-deux

Résultats du deuxième tour de scrutin ²

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin ³

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du second Vice-Président

Cédric MAUREL a été proclamé(e) second Vice-Président et immédiatement installé(e).

¹ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

² Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

³ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du troisième Vice-Président

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 031-200055002-20260518-001-AU

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **46**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) **2**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] **44**
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Véronique NILLET	44	Quarante - quatre

Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du troisième Vice-Président

Véronique NILLET a été proclamé(e) troisième Vice-Président et immédiatement installé(e).

4 Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

5 Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

6 Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du quatrième Vice-Président

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 031-200055002-20260518-001-AU

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **46**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **1**
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) **2**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Michel DECINA	43	Quarante-trois

Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du quatrième Vice-Président

Michel DECINA

a été proclamé(e) quatrième Vice-Président et immédiatement installé(e).

⁷ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

⁸ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

⁹ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du cinquième Vice-Président

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 031-200055002-20260518-001-AU

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **46**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] **46**
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<i>Marie - Luce FOURCADE</i>	<i>46</i>	<i>Quarante - six</i>

Résultats du deuxième tour de scrutin ¹¹

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin ¹²

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du cinquième Vice-Président

Marie - Luce FOURCADE a été proclamé(e) cinquième Vice-Président et immédiatement installé(e).

10 Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

11 Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

12 Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du sixième Vice-Président

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 031-200055002-20260518-001-AU

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 46
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
François CODINE	43	Quarante-trois

Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁴

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁵

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du sixième Vice-Président

François Codine

a été proclamé(e) sixième Vice-Président et immédiatement installé(e).

13 Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

14 Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

15 Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du septième Vice-Président¹⁶

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **46**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) **1**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sonia Blanchard - Essner.	45	Quarante - cinq.

Résultats du deuxième tour de scrutin¹⁷

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin¹⁸

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du septième Vice-Président

Sonia a été proclamé(e) septième Vice-Président et immédiatement installé(e).
BLANCHARD - ESSNER.

16 Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur
 17 Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.
 18 Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du huitième Vice-Président¹⁹

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 46
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 3
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 9
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] ~~37~~ 34
- f. Majorité absolue 17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Daniel CALAS	13	Treize
Eric BRESSAND	21	Vingt et un

Résultats du deuxième tour de scrutin²⁰

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin²¹

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du huitième Vice-Président

a été proclamé(e) huitième Vice-Président et immédiatement installé(e).

Eric BRESSAND

¹⁹ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur
²⁰ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.
²¹ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du neuvième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **46**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] **46**
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Julie de GRANDIDIER	46	Quarante-six

Résultats du deuxième tour de scrutin ²³

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin ²⁴

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du neuvième Vice-Président

*Julie de
GRANDIDIER*

a été proclamé(e) neuvième Vice-Président et immédiatement installé(e).

22 Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

23 Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

24 Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du dixième Vice-Président

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 031-200055002-20260518-001-AU

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 46
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 44
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Michel FOUGERAY	44	Quarante-quatre

Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁶

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin ²⁷

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du dixième Vice-Président

a été proclamé(e) dixième Vice-Président et immédiatement installé(e).

Jean-Michel
FOUGERAY

25 Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

26 Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

27 Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.



4. Observations et réclamations ¹

Area with horizontal dotted lines for writing observations and claims.

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé **en double exemplaire** et clos, le 18 mai 2026, à heures, minutes, ² a été, après lecture, signé par le Président (ou son remplaçant), le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président (ou son remplaçant),

Le conseiller le plus âgé,

Le secrétaire,

Les assesseurs,

Jeanne
MÉTALS

Narc de GRANDJER

¹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

² Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de l'EPCI ou du syndicat mixte. Le **second exemplaire doit être aussitôt** transmis, avec toutes les autres pièces annexes (Liste de présence, listes d'émargement pour chaque scrutin, procurations originales, Bulletins blancs ou nuls) au représentant de l'État.



DÉPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

NON DU GROUPEMENT : *PETR PAYS TOLOSAN*

ÉLECTION DU PRÉSIDENT , DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

FEUILLE DE PROCLAMATION

annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre de leur élection)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Mr	<i>LAGORCE Patrice</i>	<i>13/02/56</i>	<i>Président</i>	<i>43</i>
Mme	<i>CLAVEL Virginie</i>	<i>21/05/81</i>	<i>VP</i>	<i>46</i>
Mr	<i>MAUREL Cédric</i>	<i>08/07/77</i>	<i>VP</i>	<i>42</i>
Mme	<i>MILLET Véronique</i>	<i>26/10/66</i>	<i>VP</i>	<i>44</i>
Mr	<i>DECINA Michel</i>	<i>14/05/54</i>	<i>VP</i>	<i>43</i>
Mme	<i>FOURCADE Marie Lucie</i>	<i>12/11/62</i>	<i>VP</i>	<i>46</i>
Mr	<i>MODINE François</i>	<i>19/05/82</i>	<i>VP</i>	<i>43</i>
Mme	<i>BLANCHARD ESSNER Sandrine</i>	<i>01/06/78</i>	<i>VP</i>	<i>45</i>
Mr	<i>BRESSAND Eric</i>	<i>23/07/62</i>	<i>VP</i>	<i>21</i>
Mme	<i>de GRANDIDIER Julie</i>	<i>02/04/80</i>	<i>VP</i>	<i>46</i>
Mr	<i>FOUGERAY Jean Michel</i>	<i>06/07/69</i>	<i>VP</i>	<i>44</i>

Fait à Rouffiac Tolosan , le 18 mai 2026

Le Président
(ou son remplaçant),

Le conseiller (ou délégué)
le plus âgé,

Les assesseurs,

Le secrétaire,